

Traduction de la résolution adoptée

L'UE et les Européens peuvent faire plus pour les réfugiés

En 2015, les conflits armés au Moyen-Orient, en particulier en Syrie et en Irak, mais aussi en Libye, en Afghanistan et en Somalie ainsi que la situation difficile en Érythrée et l'absence de toute perspective sérieuse d'une solution à court ou même à moyen terme ont entraîné une augmentation du nombre de réfugiés au sein de l'Union européenne (UE). Les gouvernements des États membres ont réagi à l'évolution de cette situation de manières divergentes et souvent controversées. Ces événements ont mis en lumière de profondes divisions entre les gouvernements des États membres de l'UE et leur manque de volonté à travailler ensemble pour faire face aux réalités des réfugiés et des migrants, qui sont un processus complexe.

Nous dénonçons le discours populiste sévissant actuellement contre les réfugiés et les migrants, et sa contamination croissante dans les forces politiques traditionnelles. Nous sommes conscients que l'augmentation du nombre de réfugiés représente un défi, mais convaincus que l'UE est capable de traiter la problématique d'une manière humaine et adéquate si toutefois les bonnes politiques sont mises en œuvre et si l'UE et les gouvernements nationaux mettent des ressources à leur disposition. L'inaction aggraverait les divisions et les tensions dans nos sociétés et contribuerait à la création de nouvelles frontières géographiques et émotionnelles non seulement entre, mais également au sein de nos pays.

Malheureusement, de nombreux gouvernements refusent de reconnaître ce risque et maintiennent l'illusion d'une interruption de ce processus par la répression, par l'élaboration de procédures complexes, par la construction de clôtures, voire même par des violations des Droits de l'Homme. Au fil des ans, cette approche à court terme a favorisé des priorités injustifiées et entraîné l'insuffisance des ressources destinées aux actions positives. Actuellement, non seulement elle contribue à remplir les poches des trafiquants et des gangs criminels, mais bien plus tragiquement coûte la vie à des milliers d'innocents. Ce qui transforme l'obligation légale de protéger les personnes en danger en une option conditionnelle laissée au bon vouloir des gouvernements, et donne un énorme pouvoir politique et médiatique aux tendances xénophobes et aux forces et groupes d'extrême droite qui tentent de réveiller, d'exploiter et d'enflammer les peurs des citoyens. La restriction de l'espace Schengen ou l'externalisation de la gestion des réfugiés aux frontières de l'UE ne sont pas des réponses acceptables, car elles conduisent à une fermeture sans discernement de la migration et du droit de séjour des ressortissants de pays tiers qui ne fuient pas la guerre ou la persécution, sans considérer leur impact positif, social et économique, dans de nombreux pays de l'UE.

Nous tenons à réitérer notre ferme condamnation de toutes les violations des Droits de l'Homme perpétrées à l'encontre de ceux qui cherchent refuge, en particulier les actes de violence, la coercition injustifiée et la détention arbitraire qui deviennent de plus en plus monnaie courante dans de nombreux pays européens. C'est une situation que nous, Européens, ne pouvons et ne devons pas tolérer.

En contraste avec les actions inefficaces, inadéquates et souvent contreproductives des États membres de l'UE, nous sommes encouragés par la solidarité écrasante déployée par les citoyens et les organisations de la société civile, visible dans de nombreuses parties de l'Europe, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. Nous sommes émus par la façon dont beaucoup, comme les citoyens allemands, les autorités locales et régionales, ont relevé le défi d'accueillir les réfugiés au lieu de leur fermer leurs portes. Nous louons ceux qui continuent à donner de leur temps et s'efforcent de surmonter le manque de moyens et de passer outre la volonté de la plupart des gouvernements de l'UE, mais nous savons que cela ne suffit pas. Nous sommes convaincus que l'Europe peut faire face à ces défis et trouver des solutions adéquates. Pour cela nous avons besoin d'un changement profond et rapide d'attitude, de politique et de priorités dans la manière dont l'UE et ses États membres gèrent la migration et la protection des réfugiés. Pour résumer en quelques mots : nous devons combiner la solidarité avec des actions concrètes, sachant pertinemment l'énorme défi que cela constitue pour nos sociétés.

En réaffirmant nos résolutions sur la question au Conseil de Zagreb, le Parti Vert européen:

Traduction de la résolution adoptée

1) répète avec véhémence que tous les États européens ont des obligations non seulement envers les réfugiés comme défini par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, mais également envers ceux qui sont protégés contre un renvoi dans leur pays en vertu du droit international des Droits de l'Homme et du droit international coutumier ; et rappelle aux États membres la stricte obligation de respecter le principe de non-refoulement.

2) estime qu'il est possible et nécessaire de limiter les souffrances continues et d'éviter la perte inacceptable de vies par : la mise en place rapide de moyens d'entrée sûrs et légaux pour les réfugiés ; des mesures concrètes comme la délivrance de visas humanitaires ; la suspension des sanctions contre les transporteurs comme dans la directive 51/2001 ; la dispense de visas pour les Syriens ; la mise en place de couloirs humanitaires ; un meilleur financement et une meilleure implémentation de mesures tel que le regroupement familial ; une recherche humanitaire européenne et la mise en place d'opérations de sauvetage capables d'opérer dans les eaux internationales avec un budget approprié, sur le modèle de Mare Nostrum ; et l'organisation d'un programme de réinstallation substantiel. Ces mesures limiteraient considérablement la nécessité, pour ceux qui cherchent refuge, d'entreprendre des traversées dangereuses mettant leur vie en péril. Les Verts Européens rejettent l'idée de poursuivre une opération militaire menée dans le cadre de la politique européenne commune de sécurité et de défense (PSDC) contre les trafiquants en Méditerranée, y compris dans les eaux libyennes et même sur le sol libyen.

3) appelle au renforcement du régime d'asile européen commun (RAEC) de manière à traiter les demandes d'asile des réfugiés entrants de manière équitable et cohérente, leur assurant un logement approprié et en respectant leurs droits, tout en leur donnant la possibilité de recevoir une éducation et d'obtenir un emploi en accordant une attention spéciale aux femmes et aux enfants qui sont particulièrement vulnérables.

4) considère en particulier que, dû au fait que les femmes ont pu être confrontées à des situations spécifiques telle que la violence sexuelle pendant leur voyage, des programmes spéciaux doivent être mis en place par les autorités locales et nationales pour garantir des services de garde adéquats pour les enfants afin que les femmes, et surtout les mères, reçoivent des soins médicaux et trouvent le temps nécessaire pour obtenir une aide juridique dans leur processus de régularisation.

5) est d'avis qu'un système de droit d'asile commun mettra également fin à la fragmentation et aux divergences sur la question de l'application de la réglementation du droit d'asile entre les États membres. Le Parti Vert Européen reste critique à l'égard d'une liste de pays sûrs, très problématique du point de vue des Droits de l'Homme et demande, dans le contexte de la mise en œuvre progressive d'un système commun, la reconnaissance mutuelle des décisions positives relatives aux droits d'asile afin de permettre la circulation interne des réfugiés reconnus et le transfert du statut de protection internationale au sein de l'UE.

6) demande la mise en place d'un système de distribution permanent et contraignant des réfugiés au niveau de l'UE, qui tienne compte des préférences des réfugiés, notamment en termes de langues, de communautés et de liens familiaux, ainsi que de la taille de la population et du produit intérieur brut (PIB) des États membres, et des déséquilibres actuels qui existent entre ces États membres en termes d'arrivées et de destinations finales. Comme mesure transitoire, nous accueillons la proposition d'établir un mécanisme de relocalisation permanente pour les cas urgents, ainsi que le plan de relocalisation des 160 000 réfugiés en provenance d'Italie et de Grèce, mais considérons que ce nombre ne sera en aucun cas suffisant. En outre, cela ne doit pas être le prétexte d'un retard de la réforme indispensable de la réglementation de Dublin.

7) est convaincu que l'Union européenne a une responsabilité particulière dans la libération de ressources nécessaires afin de faciliter les relocalisations et la réexamen des contraintes budgétaires de certains États membres, afin de permettre un honorable soutien des migrants et des réfugiés.

8) invite tous les États membres de l'UE à honorer leurs promesses de soutien politique, financier et administratif, y compris leur engagement quant à l'amélioration de la situation des réfugiés tant dans leurs

Traduction de la résolution adoptée

pays d'origine que dans les pays voisins. Par exemple, le Liban a accueilli plus de réfugiés que l'ensemble de l'UE: plus de 1,8 millions de réfugiés en provenance de Syrie en plus des 450 000 réfugiés palestiniens, totalisant plus de 2,25 millions de réfugiés.

9) Tout en considérant que les pays de transit doivent être soutenus financièrement en raison du nombre croissant de réfugiés, spécialement les pays voisins de la Syrie, le Parti Vert Européen insiste sur le fait que ces accords ne devraient pas tolérer les mauvais traitements ou la violation des Droits de l'Homme sur ces territoires ; est particulièrement préoccupé par l'accord avec la Turquie qui offre un soutien politique à Erdogan, en échange de l'arrêt du flux de réfugiés.

10) estime que la mise en place en Grèce et en Italie de soi-disant «hot spots» en présence d'experts de l'UE, Europol, FRONTEX, et du bureau européen d'appui en matière d'asile, peut jouer un rôle positif à la seule condition qu'une relocalisation de ces hot spots dans des pays de l'UE prenne place rapidement. Nous craignons que ces hot spots ne se transforment en centres de détention et de déportation, comme certains États membres l'envisagent publiquement.

11) dénonce les conditions souvent déplorables des migrants et des réfugiés relégués dans les camps, notamment en France (Calais), en Italie, en Grèce, en Hongrie, en République Tchèque, en Slovaquie, et en Bulgarie, spécialement en raison du traitement totalement inefficace des demandes d'asile. Nous sommes convaincus que dans de nombreux pays une réforme profonde de la réglementation et des pratiques nationales est nécessaire. Aussi, les Verts demandent à la Commission européenne de faire pression sur les États qui ne remplissent pas leurs obligations et de soutenir financièrement ceux qui cherchent à se mettre aux normes en améliorant les installations de leur centres d'accueil.

12) rejette fermement l'intention de plusieurs États membres d'établir un lien entre la gestion de l'afflux de réfugiés et le défi de la sécurité intérieure en rétablissant des contrôles systématiques aux frontières internes au sein de l'espace Schengen. Se débarrasser de l'une des réalisations les plus réussies et les plus visibles de l'UE, la liberté de circulation, et continuer à gaspiller des ressources humaines et financières pour la construction de clôtures ne nous mettra pas plus en sécurité et n'arrêtera pas le nombre sans cesse croissant de personnes échappant à la guerre, à la pauvreté ou aux catastrophes climatiques.

13) est convaincu que seules des solutions durables aux conflits en cours rendraient les conditions de vie plus acceptables dans les pays de l'hémisphère sud, notamment à travers des efforts diplomatiques impliquant toutes les parties y compris l'Union européenne, à travers une politique de développement durable et un engagement solide à l'objectif de 0,7, à travers un changement complet de direction dans les priorités agricoles et commerciales de l'UE, en particulier le commerce des armes, ainsi qu'un changement et une unification des politiques étrangères des États membres de l'UE, spécialement en terme d'interventions militaires et enfin un sérieux engagement contre le changement climatique accompagné d'un soutien pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

14) juge en outre nécessaire que soit réalisée une évaluation honnête des conséquences des interventions militaires passées et présentes dans les zones de conflit, notamment par l'OTAN et par certains États membres de l'UE. Nous soulignons que toute intervention militaire doit strictement se conformer au droit international. Nous appelons à une révision drastique de la politique européenne d'exportation d'armes.

/ En cas de doute entre ce texte et la version originale en anglais, [la version anglaise](#) fait foi.